



PRÉFÈTE DE LA SARTHE

V1

**CONGRÈS DES MAIRES
COULAINES – 15 octobre 2016**

FICHE RELATIVE AUX MIGRANTS

Un demandeur d'asile est une personne qui réclame la protection d'un Etat au titre de la Convention de Genève du 28 juillet 1951, en raison des risques de persécution dans son pays d'origine.

En France, c'est l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) qui instruit les demandes.

La protection lorsqu'elle est accordée, se traduit soit par le statut de réfugié, soit par la protection subsidiaire.

A titre d'information le nombre de demandeurs d'asile en France est d'environ 70 000 par an.

Le terme de personnes migrantes comprend non seulement les demandeurs d'asile mais encore des personnes en situation irrégulière, principalement les déboutés du droit d'asile, les personnes entrées sur le territoire national sans visa ou les personnes qui ne répondent plus aux critères de régularité du séjour, par exemple pour des visas périmés.

A - Depuis les années 70, la Sarthe accueille et héberge des migrants et des demandeurs d'asile.

6 associations (ADOMA, AGLA MANDELA, ALTHEA, CROIX ROUGE , MONTJOIE et TARMAC) organisent, gèrent et accompagnent cet hébergement dans :

- 439 places de Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA), en diffus dans des appartements sur l'agglomération du Mans, Le Lude, Château du Loir et Saint Calais
- 120 places d'Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA) sur Le Mans Métropole et Mamers
- 165 places d'Accueil Temporaire du Service de l'Asile (AT-SA) sur l'agglomération du Mans, La Flèche et Sablé sur Sarthe

B - Les évolutions en 2015 et 2016

Pour répondre aux enjeux majeurs que représentent les arrivées de migrants fuyants les zones de guerre, la France a fait le choix de mettre en œuvre des dispositifs favorisant un accueil digne et à ce titre s'est engagée à recevoir en 2 ans, 24 000 personnes dites relocalisées lorsqu'elles viennent directement de Grèce ou d'Italie, et 6 700 réfugiés réinstallés lorsqu'ils arrivent directement de Turquie, de Jordanie ou du Liban.

Les efforts s'intensifient également pour réduire la pression que fait peser la présence dans le Calais et le Dunkerquois, de plusieurs milliers de migrants venus pour rallier irrégulièrement le Royaume Uni.

Ces nouveaux défis migratoires se sont matérialisés en Sarthe par :

- 44 personnes relocalisées, principalement des familles, orientées depuis une plateforme nationale vers des logements au Mans, La Flèche, Sablé sur Sarthe, Mamers, Bouloire et Saint Georges du Bois.
- 84 personnes relocalisées (17 familles) arrivées directement de Grèce mi-juin et logées au Mans, Sablé sur Sarthe et La Flèche.
- 5 personnes réinstallées, une famille syrienne, ayant voyagé directement depuis le Liban.
- la mise en place de 2 centre d'accueil et d'orientation (CAO) : Ainsi 100 places permettent d'héberger temporairement les migrants de « Calais » en attendant qu'ils intègrent, comme demandeurs d'asile, les CADA ou AT-SA (cf point A de cette fiche). 214 migrants ont transité, depuis novembre 2015, par ces 2 CAO
- la création d'un CAO pour des familles, 35 places en appartements diffus à Sablé sur Sarthe, et l'extension de 40 places supplémentaires pour les 2 CAO du Mans afin d'accompagner le prochain démantèlement de « la Lande de Calais »